

EMETTEUR DU DOCUMENT
AIA Associés
23, Rue de Cronstadt
75015 Paris



**CENTRE DE VALORISATION
ORGANIQUE ET ENERGETIQUE
à Ivry-Paris XIII**

OUVRAGE / EQUIPEMENT **UIOM**
**PC40 - Notice relative à la sécurité incendie
AMÉNAGEMENTS PROVISOIRES**

DETAIL

PHASE **PERMIS DE CONSTRUIRE**

ECHELLE	FORMAT	STATUT
NC	A3	AVS

CENTRE	ANNEE MARCHÉ	NUMERO MARCHÉ	EMETTEUR	DOMAINE	NATURE DU DOCUMENT	ZONAGE	NUMERO	INDICE
I P	1 4	0 6 4	A I	A	N D P	Z 0	2 0 3 5	A 0

PC40 - Notice relative à la sécurité incendie / Aménagements provisoires

Page laissée intentionnellement blanche

SOMMAIRE

1 : Présentation générale de l'UIOM et de l'évolution du site	4
1.1 Site actuel	4
1.2 Modifications apportées à l'UIOM lors des aménagements provisoires	5
2 : Desserte du site : Accès aux façades et dégagements	7
2.1 Accès aux façades	7
2.2 Accès aux zones process	7
3 : Dégagement des bureaux administratifs et sociaux	9
4 : Défense incendie	13
4.1 Moyens de lutte contre les incendies	13
4.2 Moyens d'intervention externes	13
4.3 Poteaux incendie	13

1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'UIOM ET DE L'ÉVOLUTION DU SITE

1.1 SITE ACTUEL

Actuellement, le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII est composé notamment des installations suivantes (cf. Figure page suivante).

- D'une usine d'incinération pouvant traiter 730 000 t/an (capacité autorisée) d'ordures ménagères sur deux lignes d'incinération identiques (UIOM) ;
- D'une déchetterie (6 000 t/an autorisées) ;
- D'un centre de tri de collectes sélectives, partiellement enterré, d'une capacité autorisée de 36 000 t/an ;
- De deux bâtiments ;
- D'un poste de transformation électrique ;
- De parkings aménagés le long des voies de chemin de fer.

La vue aérienne suivante présente un plan de masse des installations actuelles.

Localisation des installations principales actuelles



- | | |
|---|--|
| 1. Quai de déchargement OMr + centre de tri CS sous le quai | 9. Poste d'alimentation électrique |
| 2. Fosse OMr | 10. Déchetterie |
| 3. Fours incinération + groupe turbo alternateur | 11. Poste de stockage et de dépotage fioul |
| 4. Traitement des effluents | 12. Parking principal |
| 5. Traitement des fumées + cheminées | 13. Poste de pesée + ponts bascule |
| 6. Parc à mâchefers | 14. Clôture |
| 7. Poste de stockage et distribution d'ammoniaque | |
| 8. Locaux administratifs, sociaux et techniques | |
| | — Limite Ivry-sur-Seine / Paris |
| | ••••• Emprise ICPE |

PC40 - Notice relative à la sécurité incendie / Aménagements provisoires

L'UIOM est constituée :

- d'un poste de réception et de pesage des OMr ;
- d'un quai de déchargement avec fosse OMr ;
- de 2 lignes four-chaudière de capacité identique avec l'ensemble des équipements connexes (système d'alimentation, extraction et extinction des mâchefers, ...) ;
- d'une ligne de traitement des fumées avec deux électrofiltres, un réacteur catalytique, un laveur et des modules Venturi, associée à chaque ligne four-chaudière;
- d'un groupe turbo-alternateur (GTA) avec soutirage pour livraison de vapeur au réseau de chauffage urbain de la CPCU ;
- des équipements et ouvrages de gestion des résidus solides (mâchefers, cendres...);
- des installations électriques (raccordement au réseau public, réseau de distribution intérieur, alimentation de secours et alimentation sans interruption, moteurs électriques, éclairage, courants faibles...);

L'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII traite les déchets ménagers provenant d'une commune des Hauts-de-Seine, de 13 communes du Val-de-Marne et, en tout ou partie, de 12 arrondissements parisiens, soit plus d'1,4 million d'habitants.

C'est la plus importante unité de valorisation énergétique de France :

- Elle produit de la vapeur qui est vendue à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), chargée de la gestion du service public de fourniture de chauffage urbain et d'eau chaude sanitaire, pour l'équivalent d'environ 100 000 logements ;
- Elle produit de l'électricité, dont une partie est utilisée pour le fonctionnement du site et l'excédent est réinjecté sur le réseau public de transport de l'électricité.

1.2 MODIFICATIONS APPORTÉES À L'UIOM LORS DES AMÉNAGEMENTS PROVISOIRES

Préalablement à la construction de l'UVE, auront lieu des aménagements provisoires.

Ces travaux ont pour but de relocaliser certaines fonctions et équipements de l'UIOM sans en modifier les conditions d'exploitation. Ces relocalisations permettent notamment de libérer des espaces nécessaires au chantier de l'UVE.

Ces travaux provisoires sont nécessaires pour assurer la continuité du service public de traitement des déchets au sein de l'UIOM.

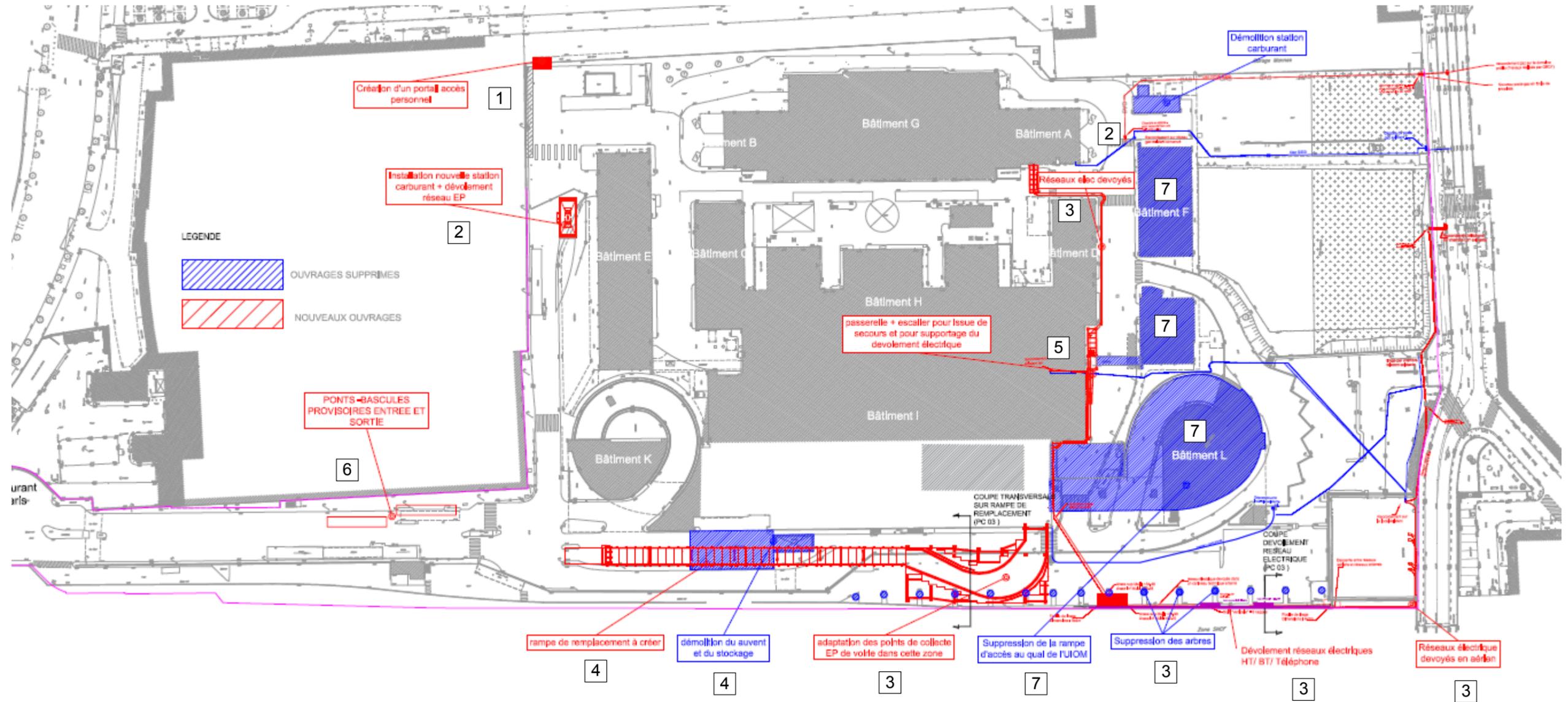
Ils concernent les items suivants (cf figure page suivante) :

1. Relocalisation du portail d'accès aux piétons commun chantier et l'exploitation
2. Création d'une nouvelle station de carburant et dépose de la station de carburant actuelle
3. Dévoiements de réseaux (gaz, électricité HTB / HTA / BT, assainissement, télécom, ...) et abattage des arbres
4. Création d'une rampe de remplacement pour l'UIOM
5. Création d'un escalier de secours de l'UIOM
6. Déplacement des ponts bascules d'entrée et sortie de l'UIOM
7. Démolition du bâtiment F et de la rampe d'accès actuelle UIOM

L'ensemble des aménagements provisoires prévus est représenté sur la figure page suivante.

PC40 - Notice relative à la sécurité incendie / Aménagements provisoires

Plan d'implantation général des travaux provisoires



2 : DESSERTE DU SITE : ACCÈS AUX FAÇADES ET DÉGAGEMENTS

2.1 ACCÈS AUX FAÇADES

Les accès au site sont inchangés et restent comme prévus actuellement.

Les façades de l'UIOM seront accessibles aux camions pompiers selon les points suivants :

- Accès principal par la rue Bruneseau (Paris 13^{ème}).
Le Poste de garde du site accueille les secours et donne les premières indications sur l'incident.
- Accès jusqu'aux bâtiments de l'UIOM par la voie longeant les voies SNCF après le Poste de garde.
Les camions peuvent faire le tour complet de l'UIOM.

2.2 ACCÈS AUX ZONES PROCESS

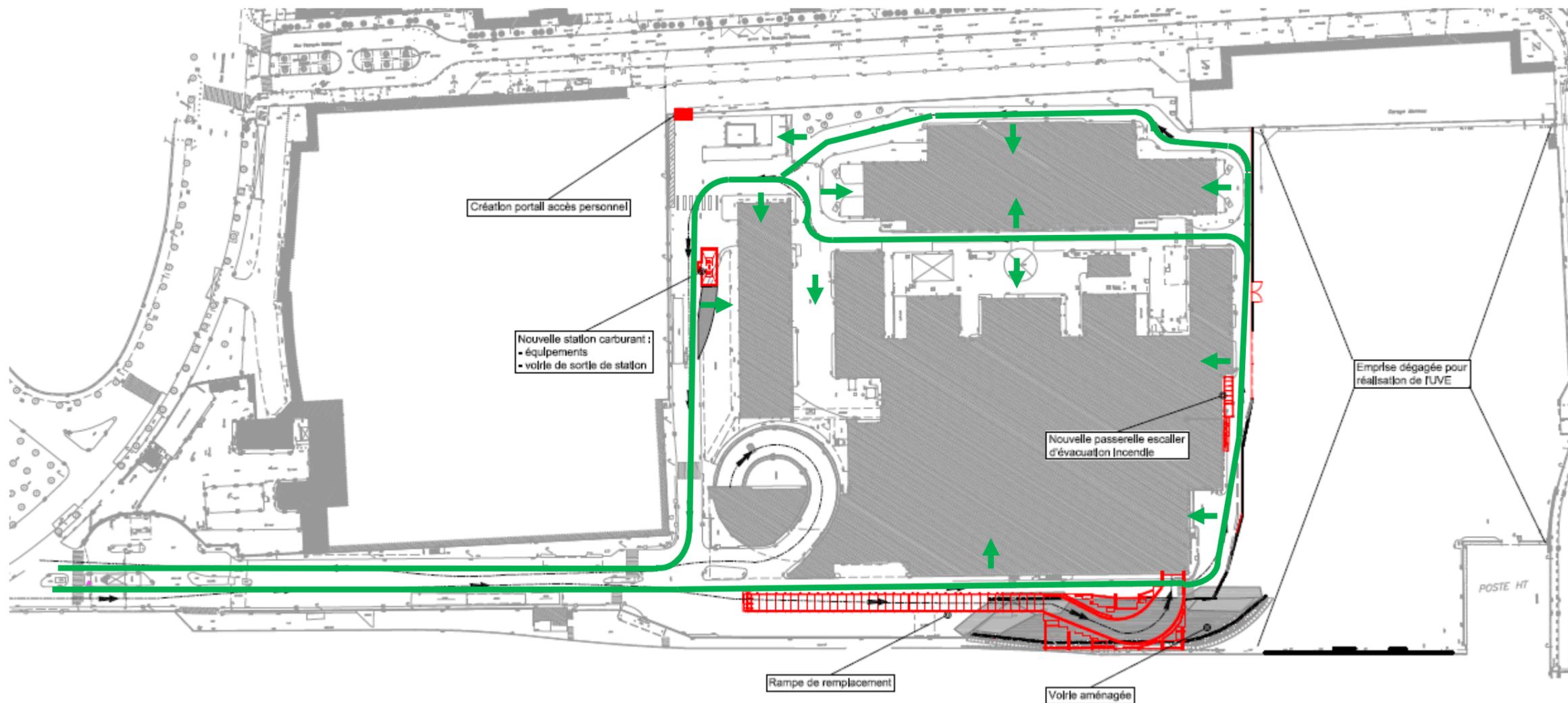
Les accès au site sont inchangés et restent comme prévus actuellement.

L'accès jusqu'aux bâtiments de l'UIOM par la voie longeant les voies SNCF après le Poste de Garde, puis par la voie de circulation entourant les bâtiments de l'UIOM, permet d'accéder successivement (voir la figure page 3) :

- À la façade du quai de déchargement ;
- À la façade des bâtiments fosse OM, fours d'incinération et groupe turboalternateur, Traitement des effluents et (de l'autre côté de la voie) aux locaux administratifs, sociaux et techniques ;
Nota : des locaux administratifs et sociaux (bureaux, laboratoire, salle de réunion et de formation sont également situés dans la partie sud du bâtiment « Traitement des effluents »).
- Aux façades des bâtiments Traitement des fumées + cheminées et parc à mâchefers ;
- Au poste de stockage et distribution d'ammoniaque, à un 2nd bâtiment de locaux administratifs, sociaux et techniques et au poste d'alimentation électrique.

PC40 - Notice relative à la sécurité incendie / Aménagements provisoires

Dans toutes les phases des travaux provisoires, la circulation autour des bâtiments process sera conservée :



3 : DÉGAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX

Les bâtiments principaux de l'UIOM accueillant des locaux administratifs et sociaux tertiaires (réf. 8 de la figure page 3) sont les bâtiments E et F (voir le plan des travaux page 5).

Le bâtiment E n'est pas modifié et le bâtiment F est démoli avant la construction de l'UVE.

L'aile sud du bâtiment Fosse OMr (réf. 2 de la figure page 3) contient 4 niveaux de locaux administratifs et sociaux (bureaux, salles de réunion, laboratoire), démarrant au niveau 1 (pas d'escalier de sortie de ce bâtiment au rez-de-chaussée) :

- 4ème étage : salles de formation et salles de réunion, accès vers le bâtiment process
- 3ème étage : anciens vestiaires non utilisés
- 2ème étage : laboratoire
- 2ème étage : évacuation du process
- 1er étage : bureaux Syctom et archives

L'aile sud du bâtiment Fosse OMr est relié au bâtiment administratif F (réf. 8 de la figure page 3) par 2 niveaux de passerelles :

- Au niveau 3 : une sortie de l'unité de bureaux sur la passerelle
- Au niveau 1 :
 - Le débouché à l'extérieur de l'escalier de l'unité de bureau desservant les niveaux 5 à 1
 - Le débouché de la sortie de la zone process

Le bâtiment F devant être démoli, le circuit de passerelles de ces 2 niveaux est à modifier pour conserver les issues de secours (IS) des niveaux concernés et ne pas modifier les conditions de sécurité au sein de l'existant, conservé lors de l'exploitation durant les travaux de l'UVE.

Pour cela, il doit être réalisé un dispositif d'escaliers permettant aux personnes évacuant sur les passerelles, soit au niveau 3, soit au niveau 1, de rejoindre les voiries et les cheminements du site au rez-de-chaussée.

À cet effet, il sera réalisé :

- Au niveau 3 : 1 escalier extérieur de 0,8 m de large, qui correspond à une sortie accessoire de la zone bureau menant à la passerelle du niveau 1.
- Au niveau 1 : 1 escalier de 2 UP qui rejoint la passerelle du niveau 1 au niveau des voiries extérieures.

L'escalier est dimensionné à 2 UP ce qui correspond à la largeur utile de la passerelle au droit de la porte de liaison avec le bâtiment administratif situé en face.

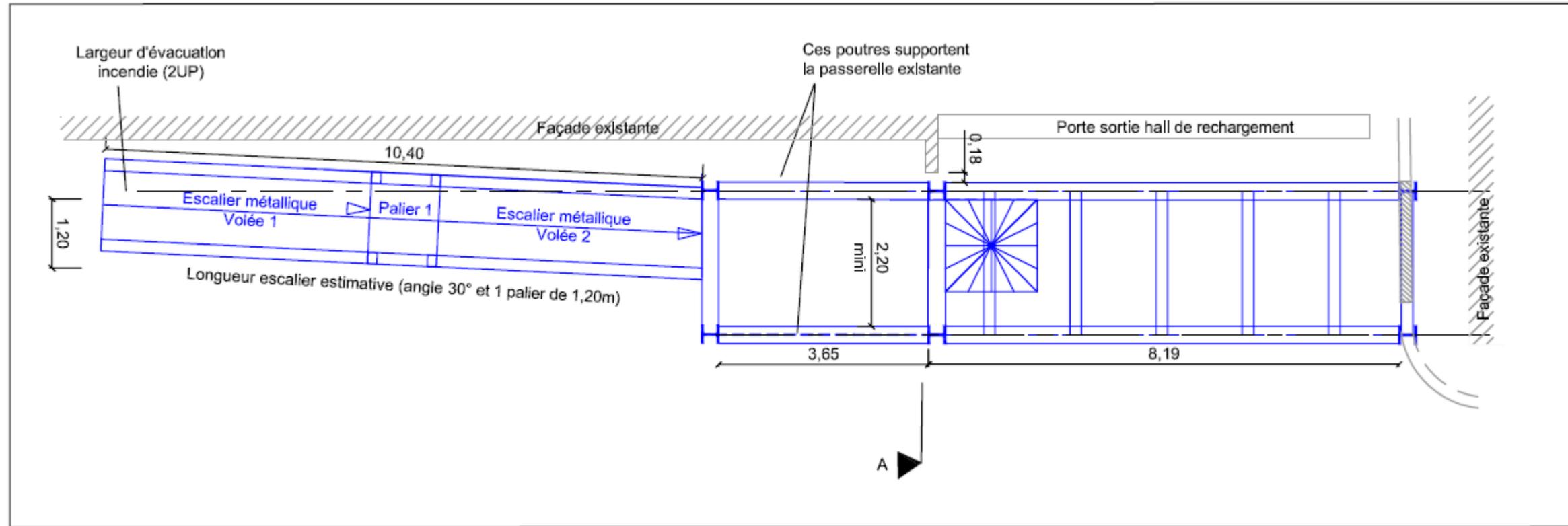
Une largeur de 1 UP n'est pas suffisante du fait des effectifs de la zone bureau (20 personnes environ) et de ceux de la zone process qui, en période de pointe, peuvent se situer dans la fourchette de 100 à 200 personnes.

La largeur de passage existante sera donc préservée pour cet escalier à créer en phase provisoire.

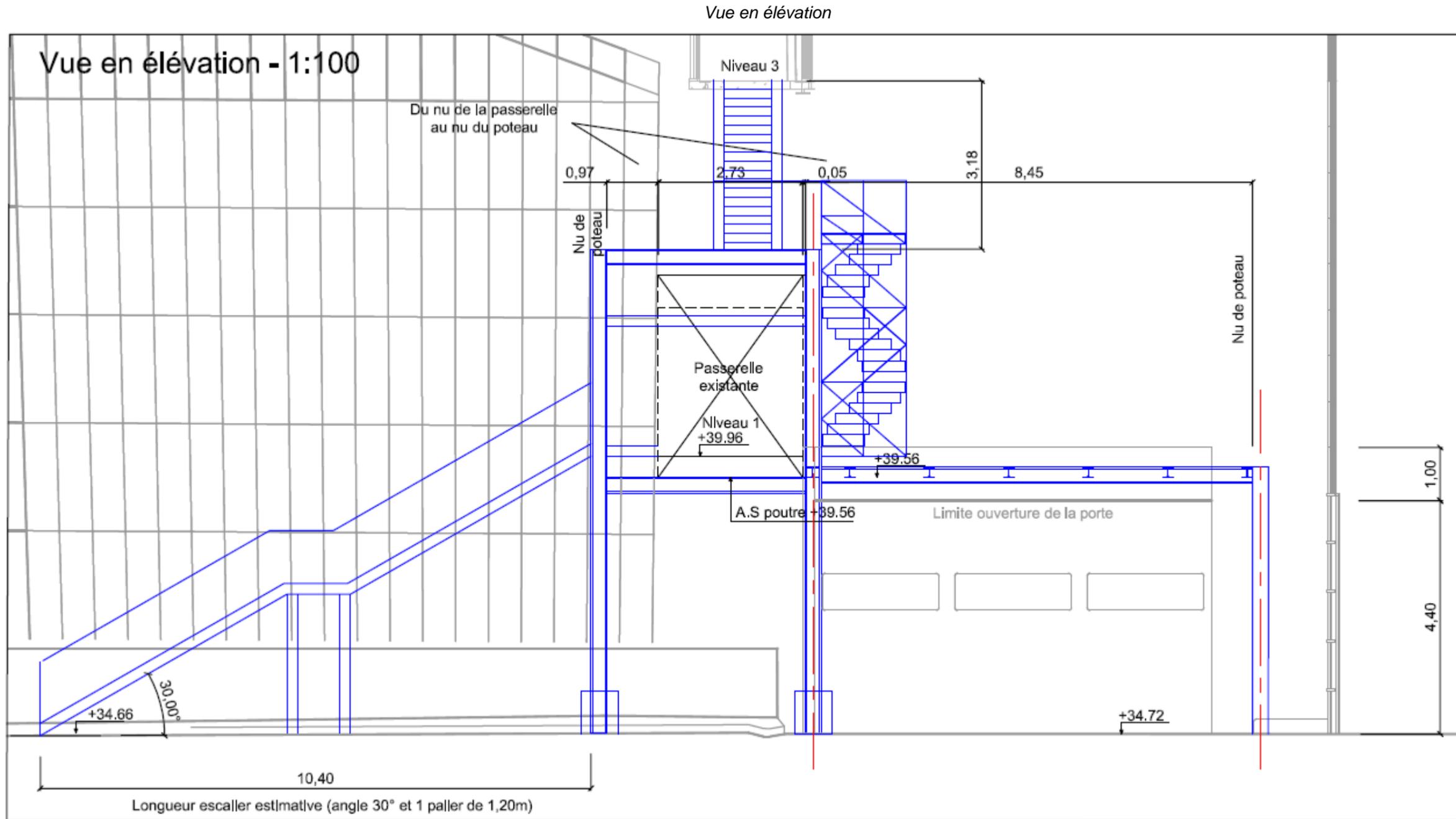
PC40 - Notice relative à la sécurité incendie / Aménagements provisoires

Les plans ci-dessous montrent la nouvelle installation des escaliers de secours :

Vue en plan

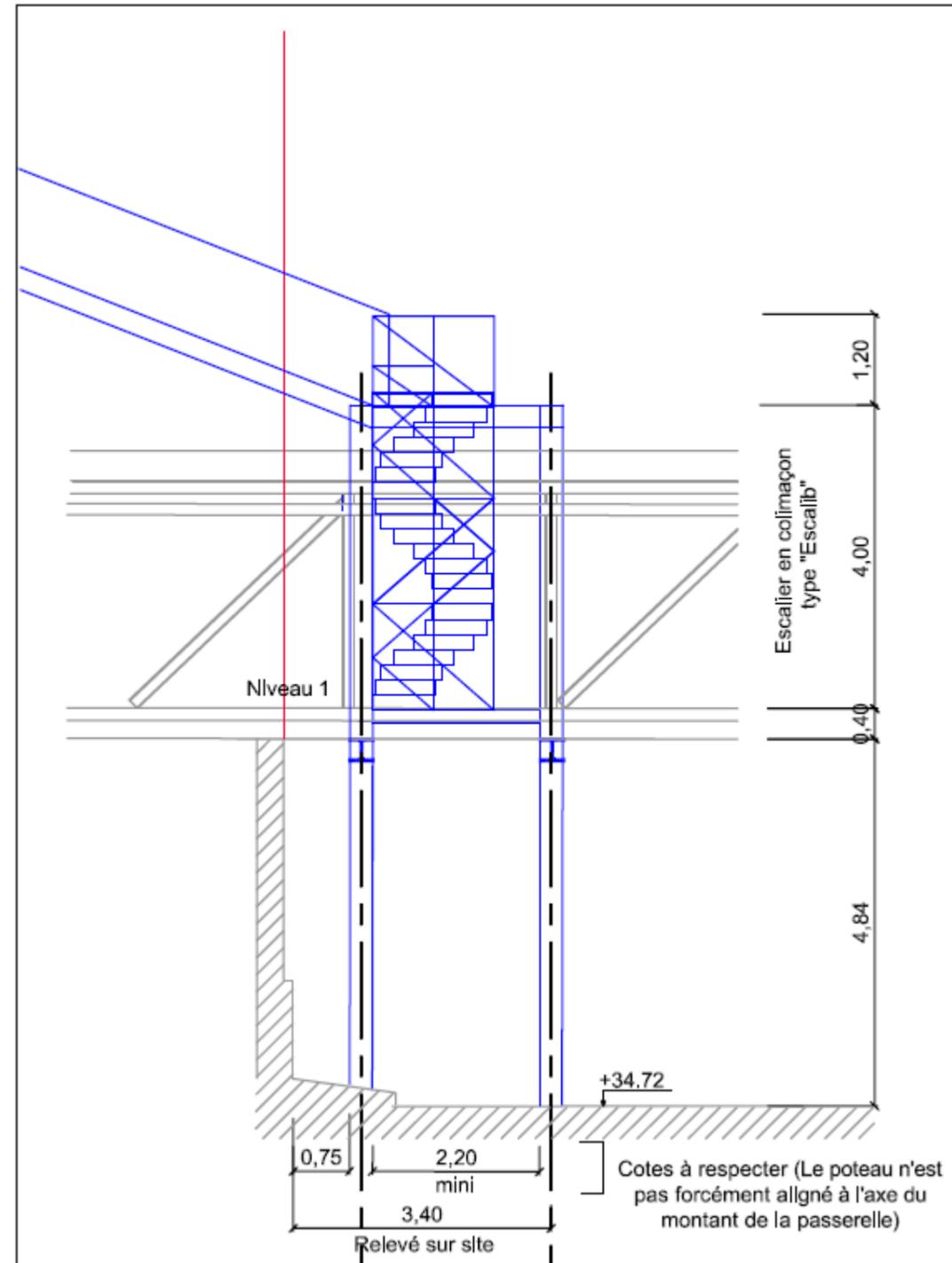


PC40 - Notice relative à la sécurité incendie / Aménagements provisoires



PC40 - Notice relative à la sécurité incendie / Aménagements provisoires

Coupe AA



4 : DÉFENSE INCENDIE

4.1 MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Globalement les dispositions actuelles sont conservées en l'état durant les travaux provisoires, avec transfert des moyens sur le nouvel emplacement de la station carburant et neutralisation des moyens dans le bâtiment F avant sa démolition.

La protection incendie de l'UIOM actuelle comporte plusieurs types de système d'extinction d'incendie.

Les moyens d'extinction appartiennent aux catégories suivantes :

- La 1ère catégorie est du type des systèmes de premiers secours sans avoir recours à la source d'eau incendie, ce sont les extincteurs autonomes et les bacs à sable ;
- La 2ème catégorie appartient au moyen de premier secours pour permettre une première intervention dans la lutte contre l'incendie en attendant que des moyens plus puissants soient mis en œuvre, ce sont les Robinets d'Incendie Armés « RIA ».

Le système de défense incendie actuel se base sur l'utilisation d'un réseau alimentant une bache d'eau brute. Cette réserve est ensuite pompée pour alimenter les équipements de protection incendie du site.

Les équipements de protection incendie du site sont principalement :

- Des déluges à déclenchement manuel (rideau cabine pontier, Groupe Turbo Alternateur) ;
- Des lances à eau nécessitant l'intervention humaines (RIA, prises incendie ou point mousse sur la fosse) ;
- Des poteaux incendies.

Un contrat passé auprès de sociétés spécialisées assure le suivi réglementaire des extincteurs ou autres matériels de sécurité liés à l'incendie. Une visite annuelle est également faite avec les assureurs pour présenter le système mis en place et la qualité du matériel.

En parallèle des travaux provisoires de la phase chantier de construction de la future UVE, des modifications sont prévus prochainement sur le site de l'UIOM avec notamment la mise aux normes et l'amélioration de la protection incendie du site.

4.2 MOYENS D'INTERVENTION EXTERNES

Globalement, les dispositions actuelles sont conservées en l'état durant les travaux préparatoires.

Les moyens de secours externes pouvant intervenir sur le site sont ceux du centre de secours de Ivry situé à 1,5 km de l'UIOM. Ils peuvent intervenir en moins de 10 minutes.

L'accès aux installations est réalisé par l'entrée principale. Les secours ont la possibilité de circuler sur l'ensemble du périmètre du site. Les voies de circulation internes sont adaptées aux déplacements des véhicules de secours (voies de circulation de poids lourds). Tous les bâtiments sont accessibles aux secours.

4.3 POTEAUX INCENDIE

L'implantation et le débit des PI de l'UIOM ne sont pas modifiés, à part un poteau qui sera déplacé devant le quai de déchargement suite à la déconstruction de la déchetterie.

